

**Luxembourg, le 23 février 2024**

**Communiqué de presse suite à l'émission « Riicht eraus » sur l'interdiction de la mendicité, diffusée sur Apart TV :**

Depuis quelques jours, les propos de Simone BEISSEL, député·e et échevin·e de la capitale, émis lors d'une émission avec l'ancienne député·e européen·ne Astrid LULLING, ont suscité de vives réactions. Le CET condamne fermement ces déclarations.

En effet, le fait d'accuser toute une communauté ethnique d'être à l'origine d'une mendicité organisée et agressive est plus que problématique. De tels propos contribuent au renforcement des stéréotypes et préjugés à l'origine des comportements discriminatoires et des lourdes conséquences qu'ils peuvent entraîner.

Il est d'autant plus important de dénoncer et condamner ce comportement lorsque de tels propos émanent de personnes publiques ayant un mandat politique et partant qui se doivent d'être exemplaires et de respecter une certaine éthique.

La lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité nécessitent indispensablement un travail de déconstruction des stéréotypes et préjugés, et ce aussi et surtout de la part de personnalités publiques.

Le CET est d'avis que les personnes en cause devraient être tenu·es responsables de leurs actes et reste profondément choqué des propos tenus.

**À propos du CET – Centre pour l'égalité de traitement**

Créé par la loi du 28 novembre 2006, le CET (Centre pour l'égalité de traitement) exerce ses missions en toute indépendance et a pour objet de promouvoir, d'analyser et de surveiller l'égalité de traitement entre toutes les personnes sans discrimination fondée sur la « race » ou l'origine ethnique, le sexe, l'orientation sexuelle, la religion ou les convictions, le handicap et l'âge.

[www.cet.lu](http://www.cet.lu) – [info@cet.lu](mailto:info@cet.lu) – (+352) 28 37 36 35 – 65, route d'Arlon L-1140 Luxembourg



Irrité-es par notre façon d'écrire ?

Trouvez toutes les informations sous : [cet.lu/inclusif](http://cet.lu/inclusif)